Annexe n°2 de l'Arrêté n° 991 du 01 AOUI 2022
fixant les modalités d'accès et d'organisation de la formation de troisième cycle
et les conditions de préparation et de soutenance de la thèse de doctorat

« Grille de soutenabilité de la thèse »

N°	Travaux	Nombre
I	**Le document de thèse**	**100**
II	**La formation complémentaire**	**30**
	• Cours de spécialité	12
	• Cours de méthodologie de recherche et initiation à la didactique et à la pédagogie	06
	• Cours de TIC	06
	• Les compétences en anglais	06
III	**La production scientifique (*)**	**Au moins 50 pts**
	• Publications internationales de rang « A »	50
	• Brevet PCT (OMPI) (maximum 1).	50
	• Publications internationales de rang « B »	40
	• Publications nationales de rang « C » (maximum 2).	30
	• Brevet (INAPI) (maximum 1).	25
	• Communications internationales (maximum 2).	12.5
	• Communications nationales (maximum 2).	10
	Total des points	**Au moins 180 pts**

(*) :

- **Publications dans une revue de catégorie A ou B (pour les domaines S&T).**
- **Publications dans une revue de catégorie A ou B ou C (pour les domaines S&H).**

Les articles publiés chez des éditeurs prédateurs ou dans des revues prédatrices dont la liste est fixée périodiquement par la commission nationale de validation des revues scientifiques, ne sont pas acceptés.

Pour les disciplines qui adoptent le classement par ordre alphabétique, le candidat doit justifier sa position parmi les co-auteurs.